

Transmis en Préfecture
et mis en ligne le 23/10/2024

LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2024

Séance du 22 octobre de l'an 2024, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 16 octobre 2024, se sont réunis sous la présidence de Jean-Michel Geffroy, Président. La séance est ouverte à 18h41.

Personnes présentes :

M. BOISSIERE Olivier, M. BRIGANT Patrick, M. COMPAIN Xavier, Mme COSSE Nathalie, M. GEFFROY Jean-Michel, Mme GEFFROY Sandrine, Mme GOAZIOU Fabienne, M. GUILLAUME André, M. GUILLERM Yves, M. HEDER Jean-Paul, M. HERVE Frédéric, M. HEUZE Joël, M. JOURDEN Jean, M. JOUSSE Fabien, Mme LAMOUR Jeanne-Noëlle, Mme LE BONHOMME Sophie, M. LE FAUCHEUR Laurent, M. LE GONIDEC Thierry, M. LE GOUX Philippe, Mme LE HEGARAT Nadia, M. LE MEHAUTE Philippe, Mme LE MOAL Brigitte, Mme LE SAINT Florence, M. LE VAILLANT Jean-Paul, M. LE VERRE Jean-Baptiste, Mme L'HOSTELLIER Stéphanie, M. LIENNEL Yves, Mme LORANT Monique, M. MANAC'H Denis, Mme RAMONÉ Valérie, Mme ROPERS Valérie, Mme RUMIANO Valérie, M. SAPIN Alain, M. SEHAN Alain.

Pouvoirs :

Mme BAYLE Marie à BRIGANT Patrick, M. CABIOCH QUEMENER Daniel à Mme LE SAINT Florence, Mme CORSON Laurence à M. GEFFROY Jean-Michel, M. DORNEMIN Jean-Luc à M. HEUZE Joël, M. FOLLET Denis à M. LE GOUX Philippe, M. GARNIER Sébastien à Mme LE HEGARAT Nadia, M. GUEGAN Jean-Luc à M. JOUSSE Fabien, Mme LANCASTER Christine à M. COMPAIN Xavier, Mme LE CREURER Ginette à M. BOISSIERE Olivier, M. LE GOUX Jean-Pierre à M. JOURDEN Jean, Mme MARTIN Patricia à M. SAPIN Alain, M. MEURO Jérémy à Mme LAMOUR Jeanne-Noëlle, M. NICOLAS Cyril à Mme L'HOSTELLIER Stéphanie, M. PRIGENT Dominique à M. LE VERRE Jean-Baptiste, Mme RUELLAN Véronique à M. LE MEHAUTE Philippe, Mme SALAUN Sandrine à M. GUILLERM Yves, M. SOLO Patrick à Mme LORANT Monique.

Suppléants : M. LANCIEN Erwan suppléant de M. HERVIOU Alain. Mme HELLO Marie-Christine suppléante de M. THOMAS Philippe.

Absents : Mme CIRICHELLI Vanessa, M. LE BIHAN Gilbert, Mme STEUNOU-ROQUINARC'H Solène, Mme TROEGER Eva.

Etaient également présents sans voix délibérative les suppléants suivants : M. ANTOINE Vincent. M. BARBIER Stéphane. M. HELARY Richard. Mme TALLEC Jeanne.

En exercice : 57 présents : 36 dont suppléants : 2 Votants : 56 dont pouvoirs : 17

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

2024_197 : Aménagement : Urbanisme : Approbation de la modification simplifiée n°3 du PLUiH

La modification simplifiée engagée par la commune de Pommerit Le Vicomte concerne la mise à jour de la liste des bâtiments susceptibles de changer de destination au titre de l'article L151-11 2° du code de l'urbanisme, ainsi que leur repérage au plan graphique par une étoile. Ces bâtiments situés, sur la parcelle ZD 91 au lieu dit Le Cosquer, répondent aux critères définis par le PLUiH pour identifier les bâtiments dans le cadre d'un potentiel changement de destination. Le dossier de modification simplifiée a été soumis pour avis aux personnes publiques associées. Les personnes publiques associées ayant répondu ont émis un avis favorable.

Par délibération en date du 2 juillet 2024, le conseil communautaire de Leff Armor communauté a défini les modalités de concertation du public du dossier de modification simplifiée n°3 du PLUiH de Leff Armor communauté.

Le dossier a été mis à disposition du public en mairie de Pommerit-Le-Vicomte du 9 septembre au 9 octobre 2024 inclus.

Aucune remarque n'a été formulée sur le registre prévu à cet effet.

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L153-45,

Vu le PLUiH de Leff Armor communauté approuvé le 29 juin 2021,

Vu l'avis favorable de la Région Bretagne en date du 14 août 2024,

Vu l'avis favorable du Département des Côtes d'Armor en date du 26 juin 2024,

Vu l'avis favorable de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor en date du 28 mai 2024,

Vu l'arrêté n° AC_2024_07_17 du Président de Leff Armor communauté prescrivant la mise à disposition au public du projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Leff Armor communauté,

Considérant que les bâtiments identifiés répondent bien aux critères du PLUiH en vigueur concernant les bâtiments susceptibles de changer de destination,

Considérant l'avis favorable des personnes publiques associées,

Considérant qu'aucune remarque n'a été formulée sur le registre prévu lors de la mise à disposition du dossier au public du 9 septembre au 9 octobre 2024,

Le Conseil communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité,

APPROUVE le projet de modification simplifiée n°3 du PLUiH de Leff Armor communauté,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R123-24 et R123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et au siège de la Communauté de communes, d'une mention dans un journal du département et de sa publication aux recueils des actes administratifs,

DIT que la présente délibération et les dispositions engendrées par la modification simplifiée n°3 du PLUiH de Leff Armor communauté ne seront exécutoires qu'après sa réception par le Préfet des Côtes d'Armor et l'accomplissement des mesures de publicité.

Le Président,
Jean-Michel Geffroy

La secrétaire de séance
Valérie Rumiano